



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 3 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 juillet, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CHORIN-SAVILL, Maire.

Date de convocation : 25 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 14

Etaient Présents :

Stéphanie CHORIN-SAVILL, Philippe MICHEL, François BRIANDET, Daniel TREUVELOT, Marta BEILIN, Jean-Claude BERNAY, Séverine COGNARD, Christian PARIS, Jean François PERNEL, Nathalie REY, Frédérique STEAD, Albana WANNER

Etaient Absents excusés :

Jean Philippe DESPERROIS (pouvoir à François BRIANDET)

Louis YOSHIDA (pouvoir à Séverine COGNARD)

Absents : Alain KUTOS

Secrétaire de séance : Jean-François PERNEL

DECISION MODIFICATIVE N°2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2025-06 en date du 04 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025,

CONSIDERANT qu'au regard de l'exécution du budget, il s'avère nécessaire de rectifier l'imputation des 18 630.63€ correspondant à des subventions départementales et non à des subventions d'investissement rattachées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative N°2 telle que ci-dessous :

| Article / chap. | Désignation | Section | | BP 2025 |
|-----------------|-----------------------------------|---------|---|-------------|
| 1323/13 | Subvention non transf département | Invest | R | 18 630.63 € |
| 1328/041 | Autres subv d'investissement ratt | Invest | R | -18 630.63€ |

APPROBATION à l'unanimité

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme
Maire de Boisemont
Stéphanie CHORIN-SA



RECU EN PREFECTURE
Le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com